

Durée de vie du document : réalité et rêve de Gutenberg à nos jours

Introduction

Il peut paraître étrange que dans une réunion dont le thème annoncé est « le numérique : impact sur le cycle de vie du document pour une analyse interdisciplinaire », je me propose de faire un panorama rétrospectif de quelques schémas de durée de vie du document depuis l'invention de l'imprimerie. La raison en est que le texte d'appel à projet de ce colloque renvoie lui-même à ce passé à travers une brève mention de l'historiographie ; et ce passé paraît oublié, signe d'une séparation totale entre historiens du livre et spécialistes des sciences de l'information. Les historiens du livre, et avec eux les historiens de la culture et des idées, assimilés aux bibliographes (dont le travail semble par ailleurs peu apprécié), se voient reprocher un manque d'intérêt pour divers aspects liés à la production et à la vie du document :

(...) La préoccupation venue du numérique nous amène à réfléchir plus globalement sur le fait qu'un document, quels que soient sa nature, son âge, et son utilisation s'inscrit dans le temps et non dans l'éternité, à l'inverse, symboliquement au moins, du monument. Cette dimension temporelle, fortement bouleversée par le numérique, implique des nouvelles façons de faire pour tous les spécialistes de l'information, quels que soient leurs domaines spécifiques d'expertise et les types de documents qu'ils manipulent. Par exemple, les historiens du livre ne se sont pas assez intéressés à la **durée de vie relative des livres imprimés** de l'époque artisanale, à la **notion de nouveauté, de rafraîchissement, aux formes nouvelles sous lesquelles les documents imprimés traversent le temps**, préoccupés qu'ils étaient par les problèmes de production et d'identification d'ateliers typographiques. Autre sujet d'interrogation pour les historiens : le numérique redonne « vie » à des documents oubliés ou renouvelle les modalités de lecture et d'interprétation de documents connus modifiant la relation traditionnelle aux corpus dont les dimensions temporelles doivent être explicitement prises en compte¹.

Roger Laufer regrettait déjà en 1983 « l'absence de communication entre spécialistes de l'imprimé et du manuscrit, du Moyen Âge et des siècles suivants, alors qu'une même problématique générale traverse l'ensemble de la tradition écrite, et que cette tradition même se trouve confrontée aux traditions orales redécouvertes et aux nouvelles approches audiovisuelles et informatiques. (...) La bibliographie matérielle est une branche de la communication et de l'information. À travers ses minuties, elle convie à une réflexion grand angle sur les transformations en cours dans le monde d'aujourd'hui » (Laufer, Roger, 1983-1, dans *La bibliographie matérielle*, 1983, p. 12).

¹ Programme du colloque, <http://www.ebsi.umontreal.ca/ebsi-enssib/ebsi-enssib-programme.pdf>, disponible aussi sur biblio-fr, 23 janvier 2004 <http://listes.cru.fr/wws/info/biblio-fr> [tous les sites ont été consultés en août 2004]. On notera pourtant avec optimisme une évolution dans la vision que certains spécialistes des sciences de l'information ont de l'histoire du livre : dans le texte publié par un groupe de travail français en 2003 sur *Document : forme, signe et relation, les re-formulations du numérique* (RTP 2003, voir aussi n. 5), les auteurs anonymes considèrent que les connaissances acquises sur le premier aspect, forme, viennent des « savoir-faire professionnels », à l'exclusion des chercheurs ; ceux-ci jouent leur rôle dans la question du signe, mais uniquement en observateurs : les linguistes sont cités, mais pas les philologues. Quoi qu'il en soit, l'histoire du livre est totalement absente de la question de la « forme ». Quant à la bibliographie matérielle, elle n'apparaît qu'entre guillemets. L'exclusion entre domaines qui paraissent pourtant complémentaires est un phénomène récurrent : Wallace Kirsop, le grand spécialiste de la bibliographie matérielle, regrettait en 1983 le désintérêt total des littéraires éditeurs du théâtre du XVII^e s. pour l'histoire du livre et les bourdes que leur faisait commettre leur ignorance de la manière dont les livres étaient imprimés et vendus à l'époque : Kirsop, Wallace, dans *La bibliographie matérielle*, 1983.

L'approche du « document numérique » procède pourtant de la même complexité que l'étude des imprimés, « qui sont à la fois des produits de plusieurs technologies conjuguées et des supports d'ouvrages de l'esprit », et à ce titre concernent des chercheurs de nombreuses disciplines (Laufer, Roger, 1983-2, dans *La bibliographie matérielle*, 1983, p. 13 ; RTP, 2003, *passim*).

Par un retour sur la bibliographie récente, relue dans les directions suggérées par ce programme, sont présentés ici des exemples permettant de rappeler ce que les historiens du livre ont pu mettre en lumière sur le cycle de vie du document depuis la mécanisation de sa fabrication au tournant des années 1450. Une lecture particulièrement attentive est faite d'ouvrages devenus incontournables pour les spécialistes comme pour les futurs bibliothécaires².

On tentera un parallèle avec les nouvelles préoccupations des chercheurs à propos du document numérique, en espérant que ces rapprochements puissent être utiles aux spécialistes³.

L'expression « cycle de vie du document » permet de traiter du texte lui-même intellectuellement, ou de l'exemplaire imprimé, si l'on s'en tient par exemple à la définition du document donnée par le *Dictionnaire encyclopédique du livre* : « ensemble formé par un support et les données ou les informations qui y sont stockées, enregistrées » (PrévotEAU, Marie-Hélène, dans Fouché, Pascal, Péchoin, Daniel, Schuwer, Philippe (dir.), 2002), bien plus précise que celle du dictionnaire *Le Petit Robert* : « Écrit, servant de preuve ou de renseignement »⁴. L'un et l'autre apparaissent ici⁵.

Au final, pour pouvoir comparer des objets proches, ce sont les cycles de vie du livre qui sont comparés, au fil du temps et de ce qu'on appelle désormais les « trois révolutions »⁶ : l'invention de la typographie, la mécanisation de l'époque industrielle, l'informatisation. Le document ici est toujours un livre, cet objet – matériel ou immatériel – dont « les finalités fonctionnelles [sont] transmettre du texte, le plus lisiblement et le plus durablement possible » (Coq, Dominique, dans Mercier, Alain (dir.), 2002, p. 163)⁷.

² En France du moins.

³ On en déduit que les questions de nouveauté, de rafraîchissement et de formes nouvelles du document font partie de la « préoccupation du numérique ».

⁴ Édition consultée : *Le CD-Rom du Petit Robert, version 2.0*, 2001.

⁵ Un groupe de travail français a travaillé sur la notion de document, entendu dans un sens bien spécifique (voire hyper-spécialisé), se proposant de « préciser la notion de document dans son passage au numérique à partir de recherches qui privilégient plutôt la forme (comme un objet matériel ou immatériel), le signe (comme un porteur de sens) ou la relation (comme un vecteur de communication) ». Le texte « provisoirement définitif » (Jean-Michel Salaün, biblio-fr, 9 juillet 2003), publié sous un pseudonyme par le groupe de travail dont les membres sont difficiles à identifier, cherche à répondre aux préoccupations des « chercheurs des sciences de l'information », tout en identifiant comme pouvant s'intéresser à cette notion de document les historiens (essentiellement les archéologues), les géographes, les juristes (RTP, 2003). Prenant pour acquis que le numérique a apporté des « transformations radicales » à la notion de document sans s'y arrêter plus avant, ce texte s'intéresse essentiellement au document structuré suivant les normes en usage sur le world wide web, parfois multimédia et pas particulièrement destiné à prendre une forme imprimée structurée, ainsi qu'aux « anciens documents [qu'] il va falloir traduire en documents numériques ». Il exclut en particulier de la notion de document ce qui n'a pas été communiqué, qui plus est largement, c'est-à-dire publié sous quelque forme que ce soit, ou ce qui a été communiqué mais n'a pas été enregistré, comme une émission de radio (§107). Une telle coupure entre le document avant et après l'invention de l'informatique n'ayant pas fait l'objet d'une réflexion préalable, et le « document » considéré par ce groupe de travail étant très spécifique (de même que la notion d'archive, prise arbitrairement dans un sens très restreint), il a semblé plus prudent de s'en tenir à une définition du « document » large. Ses travaux continuent, et le texte de juillet 2003 annonce une réflexion affinée sur les « ruptures et continuités » entraînées par l'invention du « numérique » (mot qui reste à définir lui aussi).

⁶ Ainsi dans deux livres récents, *Les trois révolutions du livre : actes du colloque international de Lyon/Villeurbanne* (1998), dir. Frédéric Barbier. Genève : Droz, 2001, et *Les trois révolutions du livre* (2002), dir. Alain Mercier. Paris : Imprimerie nationale éditions.

⁷ Le sens de « livre » dans « histoire du livre » peut aussi accepter une définition large : il ne prend pas en compte par exemple la différenciation faite par l'Unesco entre livre et brochure, qui n'est pas la même que celle de l'American National Standards Institute. Pour une recherche de définitions du livre voir Utard, Jean-Claude (2003).

Durée de vie des formes successives du document

L'arrivée de l'imprimé a-t-elle tué le manuscrit⁸ ?

En 1982, Dominique Coq, dans le premier volume de l'*Histoire de l'édition française*, a attiré l'attention sur le risque qu'il y a, pour de multiples raisons, à considérer l'apparition de l'imprimé comme une rupture (Coq, Dominique, 1982, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), 1982-1986, *tome 1*, p. 177-193). Il propose d'expliquer la tardive impression à Paris de livres très lus jusqu'alors par le fait que de nombreux manuscrits existaient, étaient aisément disponibles (pour les universitaires particulièrement) et circulaient : les éditeurs avisés auraient donc hésité à publier un texte alors que le marché était déjà saturé de copies manuscrites. L'absence de publication n'est alors pas le signe d'un manque de popularité : comment en douter pour l'*Imitatio Christi* ou les *Sentences* de Pierre Lombard ?

On peut prendre des exemples dans plusieurs domaines, qui n'évoluent pas tous de conserve : au XV^e s. le grand veneur du roi, souhaitant lire le *Propriétaire des choses* de Barthélémy l'Anglais, fait copier à l'identique l'impression lyonnaise de J. Syber⁹, y compris les gravures sur bois devenues miniatures (Coq, Dominique, *ibid.*, p. 185)¹⁰. Dans les dernières années du siècle commencent à être publiés à Paris des livres en langue vernaculaire. La production de ces textes sur manuscrit était particulièrement bien organisée, et adaptée à un public spécifique, aristocratique, et c'est un copiste spécialisé dans ce domaine, Colard Mansion, qui se lance dans la typographie en produisant des livres strictement semblables aux manuscrits qui sortaient de ses ateliers ; seule la technique de fabrication est différente (Coq, Dominique, *ibid.*, p. 188).

Les habitudes de travail se seraient donc modifiées petit à petit¹¹. Les publications universitaires corroborent cette hypothèse : au début du XVI^e s., les textes de base à l'usage des étudiants débutants, les artiens, sont réimprimés de multiples fois. Les grands textes patristiques et scolastiques, eux, très utilisés pourtant à la faculté de théologie, manquent à l'appel. Le développement de l'imprimerie n'a pas été concomitant à une modification de l'approche scientifique de l'édition ; Edward Kenney considère même que du point de vue de l'éditeur de texte (au sens scientifique) cette invention n'aurait pas pu apparaître à un pire moment (Kenney, Edward J., 1995, p. 1). L'objectif n'était pas encore de réunir les témoins d'une tradition, d'en établir le stemma, d'en identifier les témoins utiles, et de les collationner pour établir un texte le plus proche possible de l'original¹² : on produisait simplement de nouvelles copies d'un texte, en recopiant un manuscrit dont on pouvait disposer. L'exemplaire imprimé n'avait alors aucune raison d'être davantage recherché par les clercs que le manuscrit, autre qu'une raison

⁸ « Manuscrit » peut avoir des sens plus ou moins précis suivant la discipline de celui qui l'utilise. On verra l'ouvrage ancien mais indispensable de Dain, Alphonse (1998), p. 12-14.

⁹ Le copiste a recopié aussi le colophon, comme le faisaient parfois aussi les copistes médiévaux d'un manuscrit à un autre.

¹⁰ BnF, ms. fr. 218, renseignement fourni par François Avril à D. Coq.

¹¹ « C'est dans cette mesure qu'on peut affirmer que l'introduction de l'imprimerie, en France en tout cas, n'a pas bouleversé de manière essentielle et subite les habitudes de ceux qui étaient accoutumés à lire (les doctes, les clercs, les hommes de loi), ni les pratiques des librairies ; elle paraît davantage être un stimulant qu'une réponse à une augmentation des besoins si forte que les techniques de fabrication traditionnelles auraient été incapables d'y faire face. On a ainsi souvent tendance à surestimer l'importance du nouveau medium (...) » (Coq, Dominique, 1982, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), 1982-1986, *tome 1*, p. 177).

¹² Sur l'évolution des techniques d'édition, commencée au XV^e s. avant l'invention de l'imprimerie et continuée tout au long des siècles suivants, voir les ouvrages de base : E. J. Kenney, *op. cit.* ; Pasquali, Giorgio (1934), *Storia della tradizione e critica del testo*. Florence : Le Monnier, réimpr. 1952, rééd. Florence : Le lettere, 1988 ; Timpanaro, Sebastiano (1990).

économique. Comme par ailleurs l'apparence de l'imprimé n'était pas différente de celle du manuscrit, ce dernier n'est pas apparu tout d'un coup comme dépassé¹³.

Certains humanistes (c'est-à-dire les professeurs d'humanités) pourtant, depuis un siècle, travaillaient à améliorer les textes. Des contingences extérieures ralentirent cette évolution (voir *infra*), mais la recherche du meilleur texte comme base de l'édition apparut assez vite, à Paris et en Italie par exemple – et moins à Lyon : Guillaume Fichet, qui a introduit l'imprimerie à la Sorbonne, voulait déjà « fabriquer des livres rapidement, correctement et élégamment » (Coq, Dominique, *ibid.*). L'intérêt pour l'imprimé grandit, pour un certain nombre de documents et dans certains milieux : si un manuscrit des *Sentences* de Pierre Lombard continue à circuler parmi les étudiants, à vivre d'une certaine façon, on peut penser qu'il n'en est déjà plus de même pour Salluste, pour Lorenzo Valla...

Par ailleurs les humanistes se rendent vite compte des possibilités techniques nouvelles offertes par l'imprimé. On en prendra deux exemples :

- en 1509 Jacques Lefèvre d'Étaples édite chez Henri Estienne un *Psautier* : simple livre de piété certes, mais il choisit de présenter cinq versions différentes, à partir de manuscrits des monastères parisiens : il ne s'agit déjà plus simplement de donner à lire, mais de présenter une œuvre écrite, dans une approche humaniste mais aussi toujours théologique (Guillemot, Geneviève, 1988, p. 56-57) ;

- entre 1514 et 1517 est éditée à Alcalá de Henares la *Bible polyglotte* en six tomes, énorme entreprise menée par le cardinal Cisneros qui a réuni autour de lui des spécialistes venus parfois de loin. Elle contient le Nouveau Testament en latin et en grec, et le Pentateuque en hébreu, araméen, grec et latin (Martín Abad, Julián, 1991 ; Delaveau, Martine, Hillard, Denise, 2002, notices 1-2).

Cette approche des textes sacrés se heurta à une actualité religieuse et politique contraire (voir *infra*). Elle ne concerna pas généralement l'ensemble de la littérature religieuse : les textes de piété, les textes religieux les plus lus n'ont pas subi de modification particulière avec l'arrivée de l'imprimé.

Ainsi il nous faut nuancer une vision schématisée du manuscrit – entendu au sens de support permettant de prendre connaissance d'une œuvre de l'esprit – qui meurt avec l'arrivée de l'imprimé, pour n'être plus qu'un outil pour l'édition : cette modification – cette nouvelle vie – n'apparaît que graduellement. La fin annoncée d'un cycle, celui du livre copié à la main, ou plus précisément celui du livre écrit en écriture minuscule sur un *codex* de parchemin puis de papier, n'est en réalité survenue que fort tard, voire même jamais. « Continuité dans la révolution » (Coq, Dominique, dans Mercier, Alain (dir.), 2002, p. 166), donc, autant dans les aspects qui nous occupent aujourd'hui que pour de nombreuses raisons qui touchent à l'aspect matériel du document et à son contenu.

Comme Dominique Coq à propos de la « première révolution du livre », Frédéric Barbier a relevé à quel point les termes de « deuxième révolution du livre » sont mal choisis, contraires qu'ils sont à l'évolution qu'observe l'historien (Barbier, Frédéric, 1985-1, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), 1982-1986, *tome 3*). Il reste encore à étudier si la « troisième révolution du livre » est, elle aussi, un raccourci trop rapide déformant la réalité. L'arrivée du numérique a-t-elle tué l'imprimé ? Au-delà des aspects symboliques (voir *infra*), longtemps le numérique n'a modifié en rien le livre, et la remarque d'Ezio Ornato sur le manuscrit et l'imprimé s'applique tout autant à cette troisième révolution :

¹³ « Volumes manuscrits et volumes imprimés, véhiculant les mêmes textes, se sont longtemps côtoyés sans distinction dans les bibliothèques des contemporains ; ils étaient vendus par les mêmes librairies, rubriqués et reliés par les mêmes artisans » (Coq, Dominique, dans Mercier, Alain (dir.), 2002, p. 163).

(...) l'attitude des imprimeurs face au marché qu'il s'agissait d'arracher au manuscrit a été l'exact pendant de celle de certains hommes politiques mais en sens inverse : alors que les politiciens essaient souvent de faire croire que des changements superficiels constituent une véritable révolution, les imprimeurs ont fait réellement la révolution en donnant au lecteur l'illusion que rien, dans la page écrite, n'avait changé (Ornato, Ezio, 1997, p. 156)¹⁴.

Les successeurs des humanistes, les philologues d'aujourd'hui, ont aussi été parmi les premiers, en sciences humaines du moins, à se rendre compte des possibilités nouvelles offertes par l'édition électronique : grâce à la numérisation d'éditions imprimées, ils ont disposé très tôt d'immenses corpus permettant de consulter d'un seul clic plusieurs siècles de littérature : le *Thesaurus Linguae Graecae* (TLG), géré par un centre de recherche de l'Université de la Californie, Irvine, existe depuis 1972. Complétée par l'indispensable *Thesaurus Linguae Graecae Canon of Greek Authors and Works* (d'abord édité en volume et maintenant électronique lui aussi), la dernière version du TLG propose toute la littérature grecque depuis Homère jusqu'à la chute de Constantinople (3500 auteurs et 11000 œuvres). Proposé sous forme électronique dès 1985 sans logiciel d'interrogation, les premiers moteurs furent développés pour les systèmes Apple, plus utilisés par les antiquisants : *Pandora* d'abord, ainsi qu'un logiciel spécialement développé par la Scuola normale superiore de Pise, *SNS Greek & Latin*, signe d'une prise en main réelle de cet outil par des littéraires parfois longtemps réfractaires à l'outil informatique¹⁵. Le Thesaurus est maintenant disponible en ligne¹⁶. Le TLG et les autres corpus de textes du même type, tendant à l'exhaustivité dans leur domaine, proposent tous plusieurs milliers de textes – et parfois même des dictionnaires numérisés – disponibles simultanément ; ils ont lement modifié la manière de travailler de ces scientifiques. Établir des parallèles, étudier le vocabulaire d'un auteur ne sont plus des enjeux mais des préalables à toute recherche. Un autre domaine de sciences humaines sensible très tôt à ces apports a été l'histoire médiévale¹⁷. Aujourd'hui on peut voir une complémentarité entre l'imprimé et l'électronique : les vastes corpus numériques permettent de trouver le texte que l'on cherche, de lancer des recherches lexicographiques ; les éditions savantes imprimées, par leurs doubles ou triples appareils critiques, offrent au chercheur la possibilité de travailler vraiment sur le texte, en prenant connaissance des leçons divergentes des manuscrits et des éditeurs passés¹⁸.

¹⁴ Cité par Coq, Dominique, *ibid.*, p. 166.

¹⁵ Sur l'histoire des différents moteurs de recherche développés pour Apple et PC voir l'article de Béguin, Daniel (1996).

¹⁶ La version complète est payante, mais une version abrégée est disponible <http://www.tlg.uci.edu/>. De nombreux autres corpus sont désormais disponibles : voir leur présentation sur le site des Signets de la Bibliothèque nationale de France <http://www.bnf.fr> et sur le portail Menestrel <http://web.ccr.jussieu.fr/urfist/mediev.htm>.

¹⁷ En France, bien avant l'invention du mot « numérique », tout un ensemble de chercheurs spécialistes du texte (forme et contenu) se sont penchés sur les progrès que pouvait apporter l'informatique pour l'étude du document, comme le montrent le bulletin *Le médiéviste et l'ordinateur*, qui existe depuis 1979 et est désormais électronique <http://lemo.irht.cnrs.fr>, et les travaux entrepris dès cette époque par l'Institut de recherche et d'histoire des textes du CNRS.

¹⁸ Il est remarquable – et regrettable – que ces éditions à double appareil critique restent impossibles à créer automatiquement dans les logiciels de traitement de texte les plus courants, qui n'ont pas encore cherché à s'adapter à cette méthode de travail pourtant pluricentenaire. Les chercheurs savent bien que des questions techniques restent à régler : comment en effet travailler sur un traitement de texte tout en consultant une édition électronique d'un texte ancien, un usuel récent sous forme numérique, un dictionnaire électronique... le tout sur un seul écran ? Pour peu qu'il dispose de vues numérisées et de microfilms d'un ou plusieurs manuscrits, le philologue perdra vite le fil de ses collations.

Conséquences de l'invention de la page de titre : vendre du vieux pour du neuf

L'apparition de la page de titre dans les incunables a été étudiée depuis longtemps. La première, en 1476 à Venise, est celle du *Kalendarium* de Regiomontanus publié par Erhard Ratdolt, Bernhard Maler et Peter Löslein (Reske, Christoph, 2002, dans Mercier, Alain (dir.), 2002, p. 189-191).

Albert Labarre a signalé l'utilisation très tôt de la page de titre pour remettre à neuf un livre imprimé depuis plusieurs années : un missel à l'usage de Verdun, imprimé par Jean Dupré à Paris en 1481 d'après le colophon, comporte un titre en deux lignes. L'almanach qui se trouve en début de volume commence en 1492, et par ailleurs, les missels imprimés par Dupré entre 1481 et 1488 ne portent pas de page de titre. Albert Labarre supposait donc que déjà, une page de titre avait été ajoutée en 1491 à un livre imprimé depuis dix ans (Labarre, Albert, 1982, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), 1982-1986, tome 1, p. 197).

Un autre exemple plus frappant peut-être est celui de l'*editio princeps* d'Isocrate, publiée à Milan en 1493 : elle est remise en vente en 1535, soit 42 ans plus tard, avec une nouvelle page de titre ainsi que – plus subtil et plus proche encore de la volonté de tromper sur la marchandise – le colophon. Le premier colophon indiquait que le livre avait été préparé par Demetrios Chalcondyle (ὑπὸ Δημητρίου τοῦ Χαλκονδύλου), et imprimé par Ulrich Scinzenzeler et Sebastiano de Pontremoli (ὑπὸ Ἑρρίκου τοῦ γερμανοῦ καὶ Σεβαστιανου τοῦ ἐκ Ποντρεμούλου) aux frais de Bartolomeo Squassi, Vincenzo Alipranti et Bartolomeo Rozoni (Βαρθολομαῖος Σκύασος Βικέντιος Ἀλίπραντος Βαρθολομαῖος ῥόζωνος). Une génération plus tard, et alors que l'apparence extérieure des livres a bien changé et ne ressemble plus à l'incunable, le titre est en latin : *Isocratis orationes XXI alias a Demetrio Calcondylo primum Mediolani correctae, et editae : nunc autem iterum accurate recognitae et impressae emittuntur, Venetiis 1535*. Les discours d'Isocrate ont été « à nouveau étudiés et imprimés », annonce sans vergogne le titre. On sait que les livres grecs étaient longs à écouler, à quelques exceptions près, et certains imprimeurs qui pourtant avaient la capacité de le faire refusaient fermement d'éditer les œuvres de l'Antiquité grecque ou même des pères de l'Église (Mouren, Raphaële, 2004).

Il est parfois plus difficile de savoir ce qu'il en est : ainsi d'un *Itinéraire et chronique des Écritures saintes en deux volumes*. Les colophons nous informent que le premier volume est de 1597, le second, de 1598. La lecture des pages de titre est plus compliquée, tout d'abord parce qu'elles sont trois. La première décrit les deux volumes, manifestement conçus pour être reliés ensemble (pour un total de 1233 p. in-folio) : *Itinerarium et chronicon totius Sacrae Scripturae : in duos tomos distributum. Primus habet itinera et chronologiam Veteris Testamenti (...). Secundus habet itinera et chronologiam Noui Testamenti (...)*. Elle est datée de 1598. La seconde, au feuillet suivant, semble ne décrire que le premier volume mais annonce le second : *Itinerarium et Chronicon ecclesiasticum totius Sacrae Scripturae (...). Primus hic tomus qui iam ecclesiae Dei communicatur, complectitur omnes peregrinationes sanctorum patriarcharum, iudicum, regum, prophetarum et principum Veteris Testamenti (...). Secundus tomus recenset itinera Novi Testamenti (...)* (« ce premier tome (...) le second tome »). La date indiquée est celle de 1597. La page de titre du second volume indique enfin, comme le colophon, 1598¹⁹. Soit

¹⁹ *Itinerarium et chronicon totius Sacrae Scripturae : in duos tomos distributum. Primus habet itinera et chronologiam veteris Testamenti (...). Secundus habet itinera et chronologiam noui Testamenti (...). Magdæburgi : imprimebat Andreas Dunckerus, Sumtibus Ambrosii Kirchneri [ex officina typographica Ambrosii Kirchneri], 1598 [1597], 2°, [2], 796, [15], [8], 277, [12], 123 p. grav. Deuxième page de titre (p. 1) : *Itinerarium et Chronicon ecclesiasticum totius sacrae scripturae, hoc est, omnium itinerum temporumque, quae in Sacris Bibliis occurrunt, exactissima descriptio, diuisa in tomos duos. Primus hic tomus qui iam ecclesiae Dei communicatur, complectitur omnes peregrinationes sanctorum patriarcharum, iudicum, regum, prophetarum et principum Veteris Testamenti (...). Secundus tomus recenset itinera Novi Testamenti (...)*. Magdeburgi : excudebat Andreas Duncker, Sumptibus Ambrosii Kirchneri, 1597. Titre du volume deux : *Secundus tomus Itinerarii et Chronici Sacrae Scripturae, ex Novo Testamento, (...)*. Magdæburgi : imprimebat Andreas Dunckerus, Sumtibus Ambrosii Kirchnerii, 1598.*

que les 813 premières pages aient attendu quelques semaines ou quelques mois que le livre soit terminé, soit que l'idée d'une page de titre commune (la seule imprimée en noir et rouge dans le livre) ait eu pour ambition de décourager les clients de n'acheter qu'un volume, soit que simplement les deux volumes aient été imprimés à la suite à cheval sur les deux années, la page de titre de l'ensemble ne pouvait que porter la date la plus récente : les correspondances des érudits du temps, n'oubliant pas de faire le tour des libraires d'une ville où ils étaient de passage, témoignent de leur intérêt pour les livres récemment parus, qu'ils signalaient à leurs amis.

Ces cas de livres remis à neuf, pour lesquels un imprimeur a contrarié le cycle de vie en tentant de relancer les ventes, a faussé le jugement de l'acheteur en lui montrant un livre neuf, ne sont pas la marque d'une période précise. Ces pratiques ont toujours continué, tombant parfois dans la contrefaçon pure et simple. Elles ont pu dans ce cas être inversées, l'éditeur faisant passer pour la première édition une simple réédition. Il faut alors beaucoup d'attention au bibliographe pour rétablir la vérité²⁰.

Au XX^e s. certaines réimpressions anastatiques sont moins identifiables que d'autres, seule une bonne connaissance de la bibliographie évite parfois de tomber dans le piège d'un catalogue d'éditeur un peu trop succinct et permet de savoir que plus d'un siècle s'est écoulé depuis la première parution d'un livre. Conséquence inattendue de la réimpression : le grand établissement devenu par la suite Bibliothèque nationale de France a lancé la bibliothèque Gallica en préférant lorsque c'était possible la numérisation d'éditions anastatiques à celle d'éditions originales, et par conséquence des livres protégés par copyright au détriment de livres libres de droits : c'est une des raisons pour lesquelles une partie de la bibliothèque Gallica n'est pas disponible librement sur Internet.

Circonstances extérieures : fins de cycles, renaissances multiformes et nouvelles apparitions

Imprimerie et théologie

La vie du document est bien entendu liée à de fort nombreuses contingences extérieures. Au XVI^e s., elles peuvent être religieuses : l'*Apologie* publiée par Pic de la Mirandole lors de son passage à Paris en 1485-86 est détruite deux ans plus tard par les docteurs de la faculté de théologie de Paris (Martin, Henri-Jean, et Dureau, Jeanne-Marie, 1982, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), 1982-1986, *tome 1*, p. 224).

En 1509 le Psautier publié par Jacques Lefèvre d'Étaples, cité plus haut, est le seul de ses livres qui ne fut pas condamné par la faculté de théologie. Entre 1514 et 1517 sortent les volumes de la Bible polyglotte, on l'a vu ; en 1516 Érasme publie son Nouveau Testament grec. En 1534 les choses ont changé : la faculté de théologie surveille de près les publications, et l'imprimeur Antoine Augereau, qui avait édité des *Colloques* d'Érasme et le *Miroir de l'âme pécheresse* de Marguerite de Navarre, finit sur le bûcher à l'occasion des l'affichage des placards des *Articles véritables sur les horribles grandz et importables abus de la messe papalle (...)* (Veyrin-Forrer, Jeanne, 1987-1).

Le 10 décembre 1543, le Conseil du Roi interdisait d'imprimer et de vendre des Bibles, Nouveaux Testaments et *indices* de Robert Estienne : l'imprimeur, qui avait tant fait scandale en 1528 avec son édition de la Vulgate, était ensuite devenu imprimeur du roi en 1539 (Martin, Henri-Jean, 1982, *ibid.*, p. 231-234). Estienne partit alors pour Genève, et le durcissement des positions, du côté de l'évolution vers la Réforme comme de la réaction catholique, stoppèrent en France pour longtemps ces éditions des textes sacrés, qui cherchaient, comme le faisaient alors

²⁰ Un exemple particulièrement spectaculaire a été donné par John Carter et Graham Pollard, qui en publiant en 1934 *An Enquiry into the Nature of certain Nineteenth Century pamphlets*, démontrèrent que des plaquettes considérées comme des éditions originales fort rares du XIX^e s. n'étaient que des contrefaçons plus tardives : Barker, Nicolas, 1983, dans *La bibliographie matérielle* (1983).

les humanistes pour les textes classiques, à établir au mieux le texte en ne laissant pas les arguments théologiques décider pour eux.

En réalité la situation est plus confuse, et différente suivant les pays. La position royale fut fluctuante et en 1561 – un an après la conjuration d’Amboise et quelques mois avant le début des guerres de religion – Antoine Vincent (membre du Consistoire réformé créé à Lyon de 1561 à 1564) obtient un privilège royal pour le Psautier en français « pour la Religion et l’Église réformée » (Zemon Davis, Natalie, 1982, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), 1982-1986, *tome 1*, p. 277). Ailleurs les protections cardinalices laissèrent parfois plus de libertés aux humanistes pour l’édition philologique de textes sacrés ; celle-ci survécut dans les pays catholiques, reprise en main par la Curie romaine et les rois : le cardinal Granvelle à Anvers, qui surveille pour Philippe II d’Espagne la deuxième Bible polyglotte, celle de Christophe Plantin ; le cardinal Cervini à Rome, qui depuis Trente où il représente la pape au Concile suit pas à pas les éditions des pères de l’Église et des auteurs chrétiens. Un homme d’Église aussi érudit que ce futur pape, au moment de l’édition d’un traité de Théodoret, n’a pas seulement dans cette entreprise les ambitions humanistes affichées par son grand projet d’édition menée depuis plusieurs années : ce livret, c’est le *Contra haeresos*, qu’il faut éditer pour y trouver des arguments contre les Protestants, et il faut surtout l’éditer en le faisant vérifier par des théologiens ; rien ne doit y être contraire à la doctrine de l’Église de Rome. Guglielmo Sirleto, l’éditeur chargé du projet, tout humaniste qu’il ait pu être lui-même, futur cardinal et futur responsable de la Bibliothèque vaticane, était bien du même avis (Mouren, Raphaële, 2004 ; Tallon, Alain, 1997, p. 746-747).

Une nouveauté importante avait été introduite avec l’effort des humanistes pour rétablir les textes, pour améliorer la qualité des documents mis à disposition du public par le biais de l’imprimé. Dans tous les autres domaines, ces efforts continuent, comme suffisent à en témoigner les mentions que l’on retrouve souvent sur les pages de titres, annonçant des nouvelles traductions, de nouveaux commentaires... Pour la Bible, il faut attendre Richard Bentley et ses *Proposals for a New Edition of the Greek Testament*, publiés à Londres en 1720 – qui rencontra lui aussi l’opposition des théologiens (Timpanaro, Sebastiano, 1990, p. 23).

On aurait pu citer d’autres domaines d’intervention dans le cycle de développement et de vie du livre en général ou d’un type particulier de document. La censure eut bien d’autres raisons que la religion. Le politique et le législatif ont bien entendu régi ces développements ; après la liberté de la Fronde, Colbert reprend en main la librairie en 1667 (Martin, Henri-Jean, 1984, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), 1982-1986, *tome 2*). La censure fut attentive aux Lumières et à l’évolution de l’idéologie (Roche, Daniel, 1984-1 et 1984-2, *ibid.*). Tout est surveillé, le nombre d’imprimeurs et d’apprentis même est réglé. Après la Révolution, le XIX^e s. connaît des périodes de surveillance plus ou moins grande jusqu’aux lois de Jules Ferry de 1881 et au développement qui suit l’assouplissement du cadre législatif (Conihout, Isabelle de, 1984, *ibid.* ; Barbier, Frédéric, 1985-2, *ibid.*, *tome 3*). La censure la plus attentive n’empêcha pas les textes d’être publiés, distribués, et d’avoir une vie cachée, certes (ou du moins pas présentée au public dans les librairies), mais réelle²¹. Les projets de loi français, en ce début de XXI^e s., destinés à suivre la directive européenne sur les droits d’auteur dans la société de l’information, inquiètent la communauté des bibliothécaires qui y voient une limite à la mise à disposition de l’information, et tout particulièrement des documents électroniques²².

²¹ De devenir des documents suivant un des axiomes énoncés par RTP 2003 (voir n. 5).

²² L’avenir permettra de se demander à quel moment un texte devenu document perdra ce statut lorsqu’il ne sera plus disponible que pour les membres de quelques institutions qui auront sacrifié autre chose pour payer l’accès à ce document (RTP 2003). Voir les réactions de l’Association des bibliothécaires français, <http://www.abf.asso.fr/>.

Le principal motif qui décide de la vie, de la mort et de la renaissance des livres est bien entendu économique : il mériterait une intervention à lui tout seul, des livres impossibles à vendre à l'avènement d'une ère où les tirages des livres sont adaptés instantanément à la demande (retirages, éditions de poche, version cédérom...), et où les tarifs d'accès aux documents électroniques les plus importants font l'objet de dures négociations entre éditeurs et bibliothèques universitaires américaines. L'ère de la culture de masse, dont Jean-Pierre Rioux et Ludovic Tournès annoncent la fin (dans Rioux, Jean-Pierre et Sirinelli, Jean-François, 2002), a connu la suprématie des choix économiques, qu'en sera-t-il de l'avenir ?²³

Nouveau ou renouvelé ?

La « notion de nouveauté » citée dans le texte programmatique de ce colloque est difficile à saisir. La nouveauté, pour un document imprimé, peut apparaître dans le contenu, on l'a vu, comme dans la forme. Mais n'en est-il pas de même pour les documents faussement dits virtuels, pour lesquels une nouvelle mise en page (dans le cas d'une véritable édition électronique), ou bien une refonte de la page de présentation (home page), équivalent technologique pourrait-on dire des somptueuses jaquettes qui appâtent – et trompent parfois – l'acquéreur d'un « beau livre » (c'est-à-dire cher) suffisent à faire croire à la nouveauté ?

Document imprimé et électronique se rejoignent lorsqu'il s'agit d'un seul et même document présenté de deux façons différentes : le *Petit Larousse illustré* est remis à jour chaque année depuis sa création il y a exactement cent ans. Il est désormais édité sous forme papier et sous différentes formes électroniques, toutes mises à jour annuellement. Les contenus principaux, les entrées du dictionnaire sont les mêmes, enrichis d'une façon ou d'une autre suivant la version.

Les imprimeurs, les éditeurs ont fait évoluer l'objet livre, la modernité, la nouveauté pouvant bien entendu attirer le client. Un exemple de ces mini-révolutions qui émaillent l'histoire du livre est celui de l'*Amadis de Gaule*. À Paris en 1540 apparaît un livre nouveau : nouveau car le texte vient à peine d'être traduit de l'espagnol, nouveau aussi par la présentation de l'imprimé. L'écriture gothique traditionnellement utilisée pour les textes de fiction en français, héritée du temps du manuscrit, est enfin remplacée par des caractères romains ; les gravures sur bois cent fois réutilisées sont remplacées par de nouvelles vignettes, qui perdent elles aussi l'aspect gothique et sont gravées spécialement. Le succès fut au rendez-vous pour ce livre comme pour les tomes suivants, et l'édition fut suivie d'une réédition plus petite, pour un public plus large (Guillemot, Geneviève, 1998, p. 112-113).

La nouveauté du monde

« Nouveau » peut être le premier livre d'un auteur, l'idée de nouveauté étant clairement annoncée au titre. On le comprend dans certains domaines comme la géographie. Comment le jésuite Cristoval de Acuña, à son retour d'un long voyage d'exploration de deux ans, n'aurait-il pas appelé son livre, publié à Madrid en 1641, *Nuevo descubrimiento del gran rio de las Amazonas* ? Cette description est « nouvelle », car elle n'avait jamais été faite avant (Mairé, Béatrice, dans Coron, Antoine (dir.), 1998, p. 87-88). Il y a des antécédents dans ce domaine particulier de l'exploration géographique : en 1507 déjà Montalbado Fracan avait publié les *Paesi nuovamene ritrovati*, recueil de récits de voyages effectués entre 1455 et 1502 (Muir, Percy M., 1983, notice 42 p. 24-25). « De nouveau retrouvés » : le titre insiste lourdement sur la notion de nouveauté. Celle-ci vient du progrès humain, dont le livre en est le témoin autant que l'objet. Immédiatement répercuté par l'imprimerie, dans tous les domaines, médecine, botanique, ou encore militaire, le progrès décrit dans les livres est lui aussi fièrement annoncé au titre. Ce

²³ Alors que le tout économique implose en cette rentrée littéraire 2004 où l'un des principaux éditeurs français, Le Seuil-La Martinière, est absent des librairies pour des questions de distribution.

sont les sciences de la guerre que désigne le sobre titre de Niccolò Tartaglia, *Nova Scientia*, en 1537 (Muir, Percy M., 1983, notice 66 p. 39-40). En 1609 Johann Kepler sort son *Astronomia nova* à Heidelberg, véritablement nouvelle par les avancées qu'elle propose (Muir, Percy M., 1983, notice 112 p. 67-68). La conjonction de plusieurs nouveautés apparaît ici : l'imprimerie certes, mais aussi les découvertes géographiques, bientôt la révolution de l'astronomie...

Ces quelques exemples, fort variés, prouvent à quel point la vie des œuvres de l'esprit écrites a toujours été liée aux circonstances extérieures, les unes provoquant ou arrêtant les autres (et vice-versa). Écho de l'évolution de la pensée humaine, l'écrit en épouse les nouveaux choix, les nouveaux intérêts, les nouvelles modes, dans tous les domaines de la pensée. En littérature, c'est la querelle des Anciens et des Modernes, réglée par les éditeurs au profit des modernes (Kirsop, Wallace, 1984, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.) (1982-1986), *tome 2*, p. 21).

Prenons l'exemple de l'histoire, domaine qui s'est renouvelé à plusieurs reprises, entraînant la naissance de nouveaux types de documents, et par là même la disparition des autres, jusqu'à ce qu'ils deviennent eux-mêmes objets d'étude. Les *Chroniques* médiévales somptueusement imprimées au XV^e s., la grande période des *Fastes* au XVI^e s., les grandes entreprises d'édition lancées dans tout le pays au début du XIX^e s. (Barbier, Frédéric, 1985-2, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.) (1982-1986), *tome 3*, p. 112-113) : quelques exemples spectaculaires mais un mouvement continu et même accéléré à la fin du XX^e s., dont on peut imaginer qu'il sera sensible, non pas à la généralisation du numérique, mais à la disparition de la forme papier. L'avenir de l'essai historique reste à écrire, de même que celui de la « littérature », elle aussi sujette à des mutations (profondes ?) et à des renouvellements périodiques (Charle, Christophe, 1985, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.) (1982-1986), *tome 3*).

Le hasard, les malheurs jouent leur rôle, créant la rareté (voir plus loin) comme lors de la disparition en Méditerranée de la quasi-totalité du tirage de la bible polyglotte d'Alcalá de Henares. Les techniques actuelles évitent parfois ces malheurs : ainsi sort à l'automne 2004 le 800^e volume de la Collection des Universités de France, la double collection « Budé » (latine et grecque) des Belles Lettres entièrement rééditée à l'identique après la destruction des stocks dans un incendie en 2002. Un seul de ces livres est nouveau, mais c'est une nouvelle importante pour l'édition française – le rôle des éditeurs modernes dans toutes ces questions aurait mérité d'être traité aussi...

La situation n'est sans doute pas la même pour le document à l'ère du numérique puisque il est lui-même la nouveauté, et génère une littérature bien plus importante que ne l'avait fait l'invention de l'imprimerie il y a cinq siècles. Le document s'étudie lui-même, cherchant à s'identifier car il est désormais multiforme²⁴. Au-delà de ce cas particulier, on pourrait prendre sans doute de nombreux exemples d'interaction de contingences extérieures dans les cycles de vie du document : renaissances (et l'évolution rapide des standards décide chaque fois des renaissances et des morts subites), mais aussi et peut-être surtout législations et maîtrise de l'information (voir aussi les pages qui suivent). L'actualité, à la fin de l'année 2004, n'est-elle pas ces sommets internationaux, entre celui de Genève en 2003 et celui de Tunis à venir en 2005,

²⁴ Avec le risque de considérer comme acquis que le nouveau ne peut être que meilleur. L'humour peut être un moyen de chercher à user de méthodologie dans tous les domaines : « Un visiteur de notre laboratoire déclarait que, si le livre avait été inventé après l'ordinateur, il aurait constitué une avancée majeure », Joseph Jacobson, inventeur de l'encre électronique (*Le Monde*, 22 juin 1999, cité par Le Loarer, Pierre, dans Mercier, Alain (dir.), 2002, p. 445).

destinés à organiser une société de l'information encore en gestation, signe d'efforts de développement et de maîtrise de gouvernements dont on comprend mal les motivations ?

Tentatives pour maîtriser les textes et conséquences

Rester maître du contenu : enjeux intellectuels et économiques

L'auteur veut maîtriser l'édition de son œuvre, et l'éditeur veut empêcher des éditions parallèles qui l'empêcheraient de vendre ses exemplaires : le privilège est là pour les protéger dès le XVI^e s. Il fixe un texte dans un domaine géographique – si personne d'autre ne peut l'imprimer, personne d'autre non plus ne peut le modifier – mais il entraîne paradoxalement le développement d'une industrie parallèle : celle des contrefaçons, déjà florissante au XVI^e s. (Charon, Annie, 1982, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), *tome 1*, p. 238).

Le privilège a des limites géographiques, et on appelle contrefaçons des ouvrages publiés tout à fait légalement selon la législation en vigueur sur leur lieu de production, en-dehors du territoire du privilège (pour une définition de la contrefaçon, Sauvy, Anne, 1984, *ibid.*, *tome 2*, p. 104-110) : les libraires avignonnais, en terre pontificale, se firent une spécialité de rééditions de livres récemment imprimés à partir de la fin du XVII^e s. puis au siècle suivant, vendus moins chers puisqu'ayant entraîné moins de frais (Moulinas, René, 1984, *ibid.*). On le voit, les problèmes de législation appliquée au document, si vivaces aujourd'hui sur Internet, ne sont, eux, pas nouveaux²⁵. Autres cas que l'on peut rapprocher de situations que l'on connaît à l'ère du document numérique : les sociétés typographiques. Ces sociétés de distribution – la plus connue est celle de Neuchâtel, florissante à la fin du XVIII^e s., dont les archives nous sont conservées – distribuaient dans le royaume de France ce qui était illégal, et contrefaisaient les succès de vente (Darnton, Robert, 1984, *ibid.*).

Il peut être fort aisé de se procurer un texte encore inédit, au temps de la plume d'oie comme aujourd'hui. S'il est court et rapide à imprimer, l'occasion peut être belle pour un éditeur d'obtenir un succès de vente par des moyens malhonnêtes. Molière a bien failli faire les frais d'un tel procédé, et ne l'a évité qu'en tombant dans un autre piège. En janvier 1660, il apprenait qu'un imprimeur s'était procuré une copie des *Précieuses ridicules*, créée depuis quelques semaines seulement, s'était fait accorder un privilège et s'appêtait à l'imprimer. Il n'eut d'autre choix que de faire annuler le privilège pour le transférer à ... son informateur, le libraire Guillaume de Luynes, afin d'éviter une nouvelle manœuvre malhonnête. Imprimée à toute vitesse, sans doute par plusieurs imprimeurs en même temps, cette première édition existe sous un grand nombre d'états différents (Veyrin-Forrer, Jeanne, 1987-31)²⁶.

On peut penser qu'aujourd'hui un éditeur hésiterait à utiliser un tel procédé, mais chacun dans son domaine connaît des exemples d'universitaires connus pour avoir pillé à l'occasion des travaux inédits ou publiés dans une langue lointaine (sans parler des romanciers). Il est à peine plus rapide d'éditer un livret créé sous forme électronique, sur papier ou non, qu'il ne l'était de composer ce même texte sur une galée.

La différence est peut-être qu'un texte imprimé est fixé ; il est modifiable, falsifiable mais cette opération laisse des traces ; qui plus est, elle ne concerne qu'un exemplaire. Quant à la contrefaçon, elle ne cherche pas à être identique à l'original (sauf cas de tromperie que l'on a cités). Il est peut-être plus difficile de maîtriser un document numérique : rien de plus facile en effet que de modifier toutes les informations qu'il contient, y compris même le nom de l'auteur du document.

²⁵ Les livres prohibés étaient eux aussi imprimés en-dehors du territoire : des livres protestants par exemple.

²⁶ Voir plus loin les questions d'instabilité du texte et d'états multiples d'une édition.

Créer la rareté

Le document numérique, même non imprimé, est-il imperméable à l'idée de « tirage limité » ? Les motivations successives qui consistaient à « reconduire dans le partage du livre un sentiment d'appartenance aristocratique forgé dans le préalable partage de valeurs culturelles communes à une étroite société », ou à « réserver à des amis sûrs l'audace d'une pensée », puis, plus tard, visaient « à créer la relation d'élection (...) qui, fondée dans l'acte de la lecture, n'existe que par le livre lui-même » peuvent, on peut le penser, animer l'auteur d'un document encore aujourd'hui. Forme, signe et relation : ces trois aspects de la bibliophilie décrits par Antoine Coron se retrouvent en effet dans l'approche du document numérique choisie par le groupe RTP (Coron, Antoine, 1998, p. 177). Ainsi il serait fort possible, comme le faisait la Grande Mademoiselle en 1659 en imprimant à 30 à 60 exemplaires les « portraits » dont elle avait lancé la mode, et qui étaient distribués aux destinataires choisis, ou bien encore comme la première partie du *Manuscrit trouvé à Saragosse* de Jean Potocki, publié à cent exemplaires en 1804 à Saint-Petersbourg (Coron, Antoine, 1998, p. 177 et 179), d'éditer en un petit nombre d'exemplaires un document électronique sur support (cédérom, etc.), ou, comme le font déjà les universitaires sur leurs forums de travail, d'éditer un document dont l'accès est réservé aux élus dûment inscrits²⁷. Il s'agit ici de livres volontairement condamnés à la rareté, mais pas forcément à une disparition rapide : on a pu observer en effet pour les époques précédentes que ce sont des livres imprimés avec un gros tirage, mais destinés à un usage fréquent (comme par exemple les éditions de livres d'heures), dont il ne reste plus un seul exemplaire.

L'édition en un petit nombre d'exemplaires sur support fixe reste elle, fréquente, même chez des éditeurs officiels. Sans doute est-on encore dans une période d'évolution, où il n'est pas facile de connaître la production disponible, mais aussi dans une période d'amateurisme²⁸, où l'on voit des éditions à petit tirage, mal ou pas distribuées, de documents, cédéroms ou DVD-roms, souvent multimédia, et parfois de bonne qualité : destinés à rester confidentiels et ignorés même de ceux qui pourraient être intéressés par leur contenu. Dès l'origine, une vie brève et cachée, d'autant plus brève qu'on en aura copié et pas pressé le contenu sur des disques pas destinés à l'archivage, attend ces documents numériques.

Cette étude ne s'arrête pas au document resté manuscrit, qui n'est pas arrivé jusqu'à l'imprimerie pour des raisons variées (Kirsop, Wallace, 1984, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.) (1982-1986), p. 22) : aujourd'hui, une partie de ce type de documents finit éditée, par leur auteur en général, sur un « site personnel » à la durée de vie particulièrement fragile. On pourrait à l'inverse s'arrêter aussi à la question de la rareté rendue encore plus rare à travers les choix de conservation des bibliothèques et les créations de « réserves » depuis un peu plus de deux siècles. Une partie de ces livres déjà rares le sont car ils n'ont pas été estimés, et paradoxalement ils en deviennent précieux (Veyrin-Forrer, Jeanne, 1987-34) : la question de valeur d'un document, pour lequel on peut juger qu'il est « digne » d'être conservé pour l'avenir, et de bénéficier de techniques de conservation parfois lourdes (voir *infra*) est sans doute à lier aux questions posées aujourd'hui à propos du document numérique : quels livres anciens numériser, quels documents numériques transférer et adapter ?

²⁷ L'approche est différente lorsqu'un impératif économique entre en jeu, et quand seul l'abonné à jour de son abonnement a accès à un document ou plus souvent un corpus de documents : les questions de contrôle de diffusion citées plus haut ont été exacerbées avec le document numérique, contrôlé par les grands éditeurs et impossible à reproduire illicitement.

²⁸ Qui n'est pas sans rappeler les débuts héroïques de la micro-informatique grand public, quand l'apprentissage de son utilisation passait par celui de la programmation basique.

Malgré tout, on imagine encore mal comment pourrait se créer l'équivalent de la bibliophilie la plus fine, celle qui recherche toujours le « livre unique » (Melot, Michel, 2002, dans Mercier, Alain, 2002, p. 408), celle-ci étant généralement liée aux supports : papier, caractères, reliure, provenance.

L'instabilité du texte comme caractéristique intrinsèque du document à travers les « révolutions » ?

L'effort des hommes pour corriger le texte qu'il produit, tendant vers une impossible perfection, et la volonté de mise à jour du document ont-ils connu des modifications grâce à l'apport des techniques ? Après le manuscrit – sur lequel les érudits d'Alexandrie déjà utilisaient des marques spéciales pour indiquer les types de correction à apporter –, ces ambitions sous-tendent la fabrication du livre, bien que parfois contrariés par des impératifs techniques ou économiques.

Les multiples formes du même texte

Jeanne Veyrin-Forrer a très bien décrit en 1982 les étapes de la fabrication d'un livre au XVI^e s., conduisant à l'existence de plusieurs états d'un même livre : un document, donc, toujours le même officiellement mais toujours différent (Veyrin-Forrer, Jeanne, 1982, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.), *tome 1* ; voir aussi Rychner, Jacques, 1984, *ibid. tome 2*) :

- **la copie**, exemplaire utilisé par le prote : manuscrit ancien ou texte nouveau, transcription par un copiste professionnel, édition imprimée précédente reprise et corrigée, parfois très enrichie... La copie peut être déjà une transcription par un copiste professionnel, à l'écriture plus lisible, du texte donné par l'auteur, l'éditeur scientifique... ;

- **la feuille composée** par le typographe ;

- **les épreuves** : elles sont tirées au fur et à mesure que les formes sont imposées, avant que ne se lance l'impression ;

- une **seconde épreuve**, après intervention du compositeur qui remplace les caractères à changer, est « théoriquement destinée à l'auteur ou à l'éditeur » ;

- **les états** : « il arrive que des erreurs soient détectées au moment même où les premières feuilles viennent d'être imprimées sur une forme. Le fait peut se répéter plusieurs fois au cours de l'impression, soit que le pressier ou le correcteur découvre une nouvelle erreur, soit que l'auteur survenant à l'improviste impose une modification. Le pressier peut à tout moment interrompre le tirage et donner la forme à corriger ». « En fin d'impression, l'imprimeur peut aussi décider de faire recomposer et réimprimer une feuille entière en remplacement de la feuille fautive ». En réalité, pour des raisons d'économie, c'est souvent un seul ou quelques feuillets qui sont ainsi réimprimés. « Le ou les feuillets primitifs à supprimer seront coupés par le relieur et les feuillets de substitution, dits *cartons*, collés ou insérés à leur place ». D'autres corrections sont encore possibles : on peut encore faire repasser chaque feuille sous la presse, imprimer quelques lettres et coller un bout de papier imprimé sur la faute, ou bien encore, surtout au XV^e s. mais on en voit encore des exemples au XVI^e s., corriger à la main chaque exemplaire.

Ainsi pour un même document, les différents états sont aussi compliqués à classer que cela peut-être le cas pour des documents informatiques mal nommés et mal classés²⁹, et ce tout au long de la période du livre artisanal. Le *De l'interprétation de la nature* de Denis Diderot est publié en 1753 sans nom de lieu à Paris : un premier état est corrigé et augmenté de nombreux cartons ; le second état est mis en vente en 1754 mais sous un nouveau titre, *Pensées sur l'interprétation*

²⁹ Sur un disque dur comme sur un « site » (c'est-à-dire sur un disque dur en réseau) : ainsi en est-il, paradoxalement, de RTP 2003, dont la dernière version est difficile à différencier des autres.

de la nature (Mairé, Béatrice, dans Coron, Antoine (dir.), 1998, p. 219) : au total, plusieurs combinaisons différentes pour un même texte³⁰.

À la longue liste des différentes versions d'un même document (on suit ici une des définitions données par le groupe RTP), on ajoute à l'époque contemporaine « l'édition préoriginale » : *La condition humaine* d'André Malraux par exemple, publiée dans la *Nouvelle revue française* en 1933. Malraux corrigea encore plusieurs fois le texte avant l'édition originale du 5 mai 1933 : il donna un manuscrit à l'éditeur puis corrigea la dactylographie, les deux séries d'épreuves de la prépublication dans la *NRF*, puis celles de la première édition. Le manuscrit fut corrigé lui aussi (Coron, Antoine, 1998, p. 214). Les textes ne sont pas davantage corrigés depuis qu'ils sont transmis et relus sous forme numérique autant qu'imprimée. La grande différence est que les versions électroniques successives disparaissent et que la tâche des spécialistes de la genèse des textes est compliquée par l'arrivée du numérique : les versions successives, sans doute, disparaissent au profit de la dernière, celle qui est éditée – sous quelle forme que ce soit³¹.

Si l'on compare avec la fabrication d'un livre à l'époque du numérique, que peut-on remarquer ? Si dans l'idéal l'auteur confie un document numérique à l'éditeur, qui le relit, le corrige et le donne à l'imprimeur qui n'a pas besoin d'intervenir directement sur le texte, les auteurs habitués à relire des premières épreuves savent que c'est rarement le cas : on y trouve souvent des erreurs qui ne peuvent s'expliquer que si le texte a été recomposé, pour employer un terme venu de l'imprimerie artisanale, ou « ressaisi » : cela arrive même de plus en plus souvent lorsque l'imprimeur prend possession d'un texte trop « compliqué », c'est-à-dire avec des mises en page, des hiérarchisations créées par un logiciel qui n'est pas compatible avec les logiciels de PAO : on a ainsi l'habitude de relire attentivement les tableaux, par exemple. Sortir du banal est aussi synonyme de difficultés : insérez une citation grecque dans un texte en caractères latins, et l'imprimeur n'a d'autre choix que de ressaisir votre citation, car il n'y a pas de polices « universelles » reconnues par les systèmes d'exploitation et les logiciels les plus fréquents ; en recopiant pourtant le tirage imprimé que vous lui avez fourni, il a introduit nombre d'erreurs, qui seront différentes mais toujours présentes dans les secondes épreuves et sans doute encore dans l'édition. Les imprimeurs du XV^e s. ont trouvé très tôt (1460) le moyen d'insérer des caractères grecs dans un document, mais il n'en est pas de même pour ceux du XXI^e s., malgré leurs logiciels ultra puissants. La question de savoir si le prote doit comprendre ce qu'il écrit reste donc posée, les deux révolutions du livre qui ont suivi celle de 1450 n'y ont rien changé. Les états en revanche n'ont plus de raison d'exister. Les machines qui impriment à grande vitesse les livres ne laissent pas la possibilité de relire et de corriger : il y a donc moins de chance qu'une édition présente plusieurs états différents : le numérique ici, a entraîné l'existence – ou la possibilité – de moins d'états différents d'une même édition : le document devient alors moins instable qu'il n'était auparavant.

³⁰ On voit ici un nouvel exemple de l'utilisation de la page de titre pour vendre du vieux pour du neuf, à nouveau avec une différence d'une seule année mais avec une modification beaucoup plus importante que la date : le titre lui-même. Voir *supra*.

³¹ Ce n'est pas le lieu ici d'aborder les questions de genèse d'un texte avant que l'auteur ne donne son manuscrit à l'éditeur et aux modifications apportées par l'informatique dans cette genèse et dans les traces de la création laissées aux chercheurs. Par ailleurs je n'ai pas regardé de près les habitudes dans le domaine des sciences exactes, et des prépublications précédant la publication officielle sous forme électronique. Sur les étapes de la création d'un document depuis l'origine jusqu'à l'impression d'un livre, voir, sur le mode humoristique mais plein d'enseignements, Christian Jacob dans Martin, Henri-Jean (2004).

Des contre-exemples : avancées technologiques et progrès commerciaux

À l'époque d'une accélération des progrès, à la fin du XVIII^e s., une invention, dans le domaine de l'imprimerie, contribua à fixer le document qu'elle servait à composer : la stéréotypie (Nave, Alain, dans Mercier, Alain (dir.) (2002)). Inventée en 1797, la stéréotypie fut « à l'origine des procédés de clichage typographique », tous procédés qui eux aussi, fixèrent momentanément le document jusqu'à ce que de nouveaux procédés techniques permettent de le rendre à nouveau modifiable. Elle prend pour base l'utilisation des caractères mobiles, à partir desquels est moulé un bloc d'un seul morceau, appelé cliché, suivant des procédés plusieurs fois améliorés jusqu'au brevet déposé en 1797 par Firmin Didot. Ce procédé, particulièrement économique³², fut accompagné d'une utilisation commerciale immédiate : l'édition des « principaux classiques français et étrangers », à un moindre prix, promis exempt de fautes. Plus audacieux encore : Didot et son associé vendent les blocs à leurs confrères. Déprécié par Stendhal et Balzac – qui crée au début des années 1830 l'adjectif « stéréotypé » –, le procédé a l'inconvénient de fixer dans le marbre les erreurs et de rendre célèbres, trouve Stendhal, des auteurs qui n'ont aucune raison de l'être : étrange anticipation de propos d'aujourd'hui...³³ L'évolution du procédé, annonciatrice du « flan », ne permet pas à la stéréotypie de résister aux techniques modernes de clichage. Elle reste pourtant utile dans un domaine où la correction ne peut être prévue, faute de temps : celui de la presse quotidienne, qui l'utilisa avec les cylindres des rotatives de la fin des années 1850 aux années 1970. Elle disparaît en même temps que les rotatives à cylindre sont remplacées par l'offset. Toutefois les techniques de clichage, qui fixent le texte définitivement, sans possibilité de correction (à moins de refaire le tout) continuent à être développés à la suite de la stéréotypie : la galvanoplastie, puis la plastotypie (Mercier, Alain, 2002-2). Une autre invention fixa le texte : la Linotype, associée à une invention révolutionnaire qui conditionne encore aujourd'hui nos méthodes de travail : celle du clavier utilisé pour sélectionner le texte à composer³⁴. La Linotype permet de sélectionner directement des matrices, à partir desquelles est fondu le bloc (Barbier, Frédéric, 1985-1, dans Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.) (1982-1986), *tome 3*). Inventée en 1884, elle est le résultat de longues années de recherches techniques. Mais l'année suivante est invitée la Monotype, qui sur le même principe, moule les caractères un par un (*ibid.*). S'il était sans doute difficile de corriger en cours d'impression, on voit que les innovations techniques ne vont pas toutes dans le sens du monobloc figé³⁵. Des procédés permettant l'impression plus rapide et à moindre frais ont entraîné la fixation définitive du texte, sauf à le recomposer. Mais à ces exceptions près, on s'aperçoit que depuis Gutenberg (ou quel que soit le véritable inventeur de l'imprimerie en caractères mobiles) les hommes ont toujours cherché à créer et perfectionner des techniques d'édition permettant le plus possible la correction, comme c'est le cas aujourd'hui.

Une évolution : la mise à jour *a posteriori* d'un document

Les organisateurs de cette réunion proposaient en creux comme sujet d'étude, cité au sein de ceux qui n'avaient pas retenu l'attention des historiens du livre, « la notion de rafraîchissement ». Cette « notion » est difficile à saisir dans le domaine du livre. Doit-on l'assimiler à celle

³² Il évite l'immobilisation de caractères sur une forme en attendant un retraitage, le tirage aléatoire de nombreux exemplaires dont la vente pourra s'étendre sur dix ans, et l'usure des caractères, plus rapide au fur et à mesure que les presses se mécanisent.

³³ C'est ce qu'il écrit en 1825 à propos du *Cours de littérature* de La Harpe, ce « critique borné » (Nave, Alain, 2002, p. 287).

³⁴ Le clavier apparaît en 1822 ([Mercier, Alain], 2002-3, p. 397).

³⁵ Même si avec la linotype, pour corriger il faut recomposer seulement la ligne entière.

d'édition, zone bien connue de la notice ISBD, dont on a vu qu'elle connaît bien plus de subtilités que la simple mention « éd. corr. » ? Se garder la possibilité de corriger un texte peut avoir plusieurs objectifs :

- chercher la perfection
- chercher à donner une information à jour.

Les deux peuvent se rejoindre, mais concernent habituellement des types de textes différents, essentiellement ce que l'on appelle en bibliothèque « fiction » et « documentaire » même si l'édition scientifique des œuvres de fiction est sensible à la notion de mise à jour. Les responsables d'un document, auteur, éditeur, imprimeur, recherchent la perfection. Les recherches techniques dans le domaine ont presque toujours tendu à trouver le moyen d'atteindre cette perfection en permettant la correction, l'idée sous-tendant ces recherches étant finalement qu'« un texte est toujours plus ou moins fautif dans sa lettre » (Laufer, Roger, 1983-1, dans *La bibliographie matérielle* (1983), p. 7³⁶).

Le rafraîchissement nécessaire d'un texte documentaire est facilité par l'utilisation du numérique dans la conception des textes, qu'ils soient destinés à être publiés sur papier ou non. On en prendra comme exemple très récent la dernière édition du *Métier de bibliothécaire*, sorti en octobre 2003³⁷. La réimpression d'avril 2004 a été l'occasion de corriger des erreurs typographiques, mais aussi de tenir compte des avis reçus, enlever certaines choses et en rajouter d'autres ; elle a permis surtout de mettre à jour une partie rendue caduque par l'évolution de la législation : trois pages ont ainsi été intégralement modifiées. Cette mise à jour a concerné plusieurs dizaines de corrections (l'éditeur demandait simplement que la mise en page ne fut pas changée, sans donner de limites au nombre de modifications) et pourtant rien dans la présentation de l'ouvrage n'indique qu'il n'est pas tout à fait le même que la première impression : la couverture, la page de titre, le copyright sont strictement identiques ; seul l'achevé d'imprimé bien sûr est différent. On peut toutefois relever une évolution nouvelle : pour permettre aux possesseurs de la première édition de mettre à jour leur exemplaire, l'article entièrement modifié est disponible dans le dernier numéro de la revue *BIBLIO(thèques)* ainsi que sur le site Internet de l'Association des bibliothécaires français (www.abf.asso.fr).

D'autres sans doute au cours de ce colloque s'arrêteront à cette autre idée (reçue ?) consistant à considérer que tout document présenté sur le world wide web est par nature volatile : il faut sans aucun doute nuancer cette affirmation : pour un document souvent mis à jour, on peut le mettre en parallèle avec les nombreuses modifications que peut connaître depuis toujours le document imprimé, que ce soit à l'aide du caractère mobile ou des données numériques. Pour la fragilité de survie, là aussi on peut sans doute nuancer : au vu du passé même récent, on peut imaginer que certains documents électroniques sont destinés à une longue survie, au prix des évolutions techniques nécessaires (il faudra en effet que ces documents restent consultables et utilisables quelle que soit l'évolution des systèmes d'exploitation utilisés par le grand public) : les grands catalogues de bibliothèques, les grands corpus de textes cités plus haut, les périodiques pérennes, les encyclopédies les plus célèbres...³⁸

Volatile peut-être pas, mais instable, davantage penserait-on que le document imprimé. Les modifications d'un document numérique peuvent en effet intéresser plusieurs aspects, et pas uniquement le format ou la présentation. L'évolution des moteurs de recherche associés à tel

³⁶ Laufer s'intéresse ici au document sous sa forme de livre imprimé.

³⁷ Sur ce document multiforme dont finalement le nom seul ne change pas, voir la contribution d'A.-M. Bertrand dans le cadre de ce colloque.

³⁸ Même si on notera le retour à la forme papier de *l'Encyclopædia universalis*, signe du rôle fondamental, à peine abordé ici, du lecteur (à défaut d'un autre terme) ciblé par un document, quelle que soit sa forme d'édition.

document électronique de grande taille est importante³⁹. Ainsi les éditions successives des « Signets de la BnF » (dont la mention d'édition est toujours mise à jour) ont-elles parfois concerné des données, une mise à jour d'informations dont certaines sont par nature éphémères, mais d'autres fois c'est le logiciel utilisé pour y faire des recherches qui a été modifié⁴⁰.

Qu'en était-il aux siècles précédents ? Comme aujourd'hui, un grand nombre de textes échappaient à cette notion de mise à jour : œuvres de fiction, littérature de piété... Pour le reste de la production, la mention d'édition « mise à jour », « enrichie » prend une ampleur considérable dès le XVI^e s. Et même lorsque rien n'indiquait une mise à jour ou une correction du livre, les éditeurs le firent naturellement : Ratdolt, l'inventeur de la page de titre au XV^e s., quand il faisait une réédition, la corrigeait ou la remaniait toujours : le document n'était pas fixé, une nouvelle édition était l'occasion de l'améliorer (Reske, Christoph, 2002, dans p. 189-191).

Assurer la survie

Derrière le titre de ce colloque se cache peut-être un travail à mener sur la conservation. Là aussi, une séparation parfois inconsciente des supports prime. Un document officiel français récent sur la conservation est un « plan d'action pour le patrimoine écrit », c'est-à-dire (après tout le titre ne le précise pas), le livre tel qu'on le connaît, le codex écrit ou plutôt imprimé (la différence est grande dans le domaine du signalement). Pourtant, la réflexion sur la conservation des documents devra être globale, comprendre les textes quelle que soit leur forme. Elle sera menée par les bibliothécaires, les archivistes, les techniciens spécialisés (biologistes, chimistes, informaticiens). C'est la question de la durée totale de vie. Le document programmatique de ce colloque parlait des « formes nouvelles sous lesquelles les documents imprimés traversent le temps » : le manuscrit écrit sur parchemin traversera encore bien des siècles, sous la même forme (à l'exception peut-être de sa reliure, qui a pu être remplacée à plusieurs reprises) ; le livre imprimé sur papier de chiffon, s'il n'a pas été imprimé avec une encre trop acide, aussi ; le livre imprimé sur papier de pâte de bois est d'une extrême fragilité, même désacidifié. Qu'en est-il du livre imprimé numérisé, devenu document numérique, de son support à la durée de vie réduite (le disque de verre n'est pas si fréquent, et rien ne garantit sa durée de vie et encore moins celle de son contenu ; on connaît bien des morts violentes et soudaines de disques durs, de bandes magnétiques...), des logiciels nécessaires à sa consultation, à la durée de vie encore plus réduite de même que les systèmes d'exploitation associés et même les machines adaptées... Quelques établissements feront d'énormes efforts financiers et techniques pour conserver ces documents numériques disponibles, en France, la Bibliothèque nationale de France en premier lieu, mais qu'en sera-t-il de tout ce qui n'y est pas déposé, de tout ce qui n'y est pas considéré comme prioritaire ? Dans cent ans les historiens travaillant sur l'époque médiévale et moderne disposeront toujours de leurs sources (sauf si celles-ci sont victimes de leurs multiples ennemis), mais si la mesure a sans doute été bien prise par les chercheurs spécialisés des efforts à faire pour assurer la vie – la survie – des documents numériques, les grandes firmes spécialisées dans les outils à destination du grand public jettent un grand silence sur le sujet, et promettent la vie éternelle à nos photos numériques. Or les outils de l'histoire n'ont pas toujours été conçus comme tels : est-ce que dans cent ans les historiens n'auront plus comme sources que les documents dûment estampillés comme tels dès leur création ou peu de temps après ? Imaginer que le document produit depuis le milieu du XIX^e s. « traversera le temps », qu'il soit manuscrit,

³⁹ Plus sans doute que l'évolution graphique, dont on peut suivre la mode en France sur des sites institutionnels et des sites de bibliothèques publiques : ces dernières années, les couleurs foncées ont laissé la place à une prédominance du blanc et du graphisme simple.

⁴⁰ <http://www.bnf.fr>.

imprimé, numérique, audiovisuel, semble pour l'instant découler d'un optimisme suicidaire. Les grands programmes vertueux seront impuissants à assurer cette survie⁴¹.

Conclusion

Henri-Jean Martin a rappelé dernièrement que « le livre (...) demeure (...) objet symbolique par excellence et vise parfois encore à l'utopie du chef-d'œuvre (...). Sera-t-il réduit au rang d'utilité, à côté des *mass media* qui atteignent les foules et rapportent des bénéfices plus fructueux, se demande-t-il ? » (Martin, Henri-Jean, dans Fouché, Pascal, Péchoin, Daniel, Schuwer, Philippe (dir.), 2002, p. XXVI). Au même moment, Michel Melot insiste lui aussi sur cette dimension symbolique :

Parmi tous les objets de savoir, le livre jouit d'un statut d'exception que n'ont ni le journal, qu'on jette après l'avoir lu, ni la bande magnétique, ni la pellicule du film, ni le disque dur ou la disquette. Le livre n'est pas traité comme un simple support, un véhicule ou un instrument d'optique. Sa forme même lui confère une place particulière, intermédiaire entre l'objet utilitaire et l'objet d'art ou de culte. Le livre est demeuré, dans nos vies profanes, un objet liturgique, ce qu'il fut dès ses origines. La parole divine qui y fut inscrite a imprégné ses pages : il en reste des traces, si faibles soient-elles, dans tous ses exemplaires, même les plus vils (Melot, Michel, dans Mercier, Alain (dir.), 2002, p. 407).

Ces phrases entraînent plutôt la question inverse de celle que se pose Henri-Jean Martin : le livre est-il destiné à passer « de l'usage au trésor » comme avant lui les manuscrits précieux⁴² ? Ces questions ne sont pas l'objet de ce travail, mais plus modestement il s'agit de montrer que les supports de conservation et de communication de l'information ont connu de multiples modifications, « révolutions » dit-on souvent à propos du livre, sans qu'il soit toujours possible de voir l'apparition soudaine de « profondes mutations », ni « transformations radicales » pour employer des expressions employées parfois un peu vite. « Digital is not different », répète aujourd'hui à l'envie l'International Federation of Library Associations (Ifla), s'appuyant sur les décisions du congrès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI/Wipo) de 1996. Elle travaille aujourd'hui à l'idée de bibliothèque hybride, plutôt qu'à celle d'une bibliothèque sans supports visibles autres que les terminaux informatiques, comme celle que vient d'ouvrir à grand frais la ville de Milan (presque sept millions d'euros), que l'on opposerait à la bibliothèque des documents.

Ces questions, ces points de vue rendent nécessaire, sans conteste, une réflexion épistémologique à propos de la transformation contemporaine du « livre », du « texte », ou du « document », de la « ressource » pour employer les termes du WWW (Laufer, Roger, 1983-2, dans *La bibliographie matérielle* (1983), p. 15 ; RTP 2003). Cette réflexion ne devrait-elle pas être menée de conserve par les chercheurs des disciplines concernées (sans oublier les historiens, premiers à avoir développé des méthodologies précises fondées sur l'étude et l'emploi de l'écrit), en évitant à la fois les séparations chronologiques traditionnelles et les séparations par support dont nos biblio-

⁴¹ Ainsi dans l'appel à projet déjà cité de ce colloque : « La conservation, quant à elle, doit intégrer cette notion de cycle de vie, différent selon les types de document, de façon à ne pas mener une guerre "tous azimuths" [*sic*], perdue d'avance, contre les forces de destruction, mais adaptée à la nature propre de chaque document, dont la durée de vie est en quelque sorte inscrite dans son code génétique ».

⁴² Pour reprendre le titre le titre d'une exposition proposée en 2002 par la Bibliothèque municipale de Lyon : *Manuscrits médiévaux : de l'usage au trésor*, Lyon, 21 septembre [2002]-4 janvier 2003 : catalogue publié sous le même titre, dir. Pierre Guinard (2002). Lyon : Bibliothèque municipale de Lyon La Part-Dieu (Collection « (Re)découverte »).

thèques publiques sont désormais revenues ? Elle suppose la collaboration de spécialistes de nombreux domaines, qui pour l'instant semblent séparés en groupes imperméables⁴³.

Août 2004

Bibliographie

Les ouvrages collectifs de base ont été utilisés en priorité pour les raisons indiquées en introduction. Rendons hommage à leurs concepteurs et à leurs directeurs en les citant en détail.

Béguin, Daniel (1998), « Les antiquisants face à l'informatique et aux réseaux », <http://barthes.ens.fr/atelier/articles/ArticleInternetnov96.html>.

Delaveau, Martine, et Hillard, Denise, (2002), éd., *Bibles imprimées du XV^e au XVIII^e siècle conservées à Paris : Bibliothèque nationale de France, bibliothèque Sainte-Genève, bibliothèque de la Sorbonne, bibliothèque Mazarine, bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, bibliothèque de la Société biblique, catalogue collectif*. Paris : Bibliothèque nationale de France.

La bibliographie matérielle (1983). Paris : Éd. du CNRS :

- ◊ Barker, Nicolas, « La contrefaçon littéraire au XIX^e siècle et la bibliographie matérielle », p. 43-52 ;
- ◊ Kirsop, Wallace, « Le théâtre français du XVII^e siècle, ou la bibliographie matérielle mise à l'épreuve », p. 87-101.
- ◊ Laufer, Roger (1983-1), « Avant-propos », p. 7-12 ;
- ◊ Laufer, Roger (1983-2), « La bibliographie matérielle : pourquoi faire ? », p. 13-24.

Coron, Antoine (dir.) (1998), *Des livres rares depuis l'invention de l'imprimerie, [catalogue de l'exposition]*. [Paris], Bibliothèque nationale de France : notices de Geneviève Guillemot et Béatrice Mairé.

Dain, Alphonse (1998), *Les manuscrits*. Paris : Les Belles Lettres, 1949, rééd. 1963, 1975 avec de nouvelles préfaces ; réimpr. [s.l.] : Diderot éditeur, 1998 (Collection Pergame).

Fouché, Pascal, Péchoin, Daniel, Schuwer, Philippe (dir.) (2002), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, [volume 1]. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie :

- ◊ Martin, Henri-Jean, « Préface », p. XIII-XXVI ;
- ◊ PrévotEAU, Marie-Hélène, art. « Document ».

Kenney, Edward J (1995), *The Classical Text : Aspects of Editing in the Age of the Printed Book*. Berkeley – Los Angeles – Londres : University of California Press, 1974 (Sather Classical Lectures, 44), traduction italienne de Giovanni Ravenna (1995), *Testo e metodo : aspetti dell'edizione dei classici latini e greci nell'età del libro a stampa*, éd. rev. par Aldo Lunelli. Rome : Gruppo editoriale internazionale.

Martin, Henri-Jean (2004), *Les métamorphoses du livre : entretiens avec Jean-Marc Chatelain et Christian Jacob*. Paris : Albin Michel (Itinéraires du savoir).

- ◊ Chatelain, Jean-Marc, et Jacob, Christian, « Avant-propos », p. 7-16

Martin, Henri-Jean, Chartier, Roger (dir.), Vivet, Jean-Pierre (coll.) (1982-1986), *Histoire de l'édition française*, [Paris] : Promodis :

- *Tome 1 : Le livre conquérant : du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle* (1982) :

- ◊ Charon, Annie (1982), « Le monde de l'imprimerie humaniste : Paris », p. 237-253 ;
- ◊ Coq, Dominique (1982), « Les incunables : textes anciens, textes nouveaux », p. 177-193 ;
- ◊ Labarre, Albert (1982), « Les incunables : la présentation du livre », p. 195-215 ;

⁴³ L'effort, à saluer, de RTP 2003 pour réunir spécialistes d'horizons variés, tombe malheureusement dans deux de ces pièges : se spécialiser dans un support (ou plutôt éliminer un support de sa réflexion), et ignorer l'existence de tout un pan de la recherche. C'est malgré tout dans ce sens qu'il faut avancer et ce groupe déjà formé pourrait servir de départ à des recherches plus globales sur le sujet.

- ◊ Martin, Henri-Jean (1982), « Le temps de Robert Estienne », p. 231-235 ;
- ◊ Martin Henri-Jean, Dureau, Jeanne-Marie (1982), « Années de transition : 1500-1530 », p. 217-225 ;
- ◊ Veyrin-Forrer, Jeanne (1982), « Fabriquer un livre au XVI^e siècle », p. 279-301 (rééd. Veyrin-Forrer, 1987) ;
- ◊ Zemon Davis, Natalie (1982), « Le monde de l'imprimerie humaniste : Lyon », p. 255-277 ;
- *Tome 2 : Le livre triomphant 1660-1830* (1984) :
 - ◊ Conihout, Isabelle de (1984), « La Restauration : contrôle et liberté », p. 536-541 ;
 - ◊ Darnton, Robert (1984), « Le livre prohibé aux frontières : Neuchâtel », p. 343-359 ;
 - ◊ Kirsop, Wallace (1984), « Les mécanismes éditoriaux », p. 20-33 ;
 - ◊ Martin, Henri-Jean (1984), « La direction des lettres », p. 64-75 ;
 - ◊ Moulinas, René (1984), « La contrefaçon avignonnaise », p. 294-301 ;
 - ◊ Roche (1984-1), « La censure », p. 76-83 ;
 - ◊ Roche (1984-2), « La police du livre », p. 84-91 ;
 - ◊ Rychner, Jacques (1984), « Le travail de l'atelier », p. 42-61 ;
 - ◊ Sauvy, Anne (1984), « Livres contrefaits et livres interdits », p. 104-119 ;
- *Tome 3 : Le temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle époque* (1985) :
 - ◊ Barbier, Frédéric (1985-1), « L'industrialisation des techniques », p. 56-67 ;
 - ◊ Barbier, Frédéric (1985-2), « Une production multipliée », p. 102-121 ;
 - ◊ Charle, Christophe (1985), « Le champ de la production littéraire », p. 126-157.
- Martín Abad, Julián (1991), *La imprenta en Alcalá de Henares (1502-1600)*, intr. José Simón Díaz, vol. 1. Madrid : Arco Libros, 1991.
- Mercier, Alain (dir.) (2002), *Les trois révolutions du livre : catalogue de l'exposition du musée des Arts et Métiers 8-octobre 2002-5 janvier 2003*. Paris : Imprimerie nationale éditions :
 - ◊ Coq, Dominique, « L'apparition du livre avec Gutenberg : le changement dans la continuité », p. 163-167 ;
 - ◊ Le Loarer, Pierre, « Livres électroniques : une nouvelle donne culturelle », p. 445-451 ;
 - ◊ Melot, Michel, « Le livre unique, de la religion du livre à l'idéologie du livre », p. 406-412 ;
 - ◊ [Mercier, Alain] (2002-2), « Le livre à l'aube de l'industrialisation », p. 357-359 ;
 - ◊ [Mercier, Alain] (2002-3), « Bouleversements mécaniques dans la seconde moitié du XIX^e siècle », p. 396-399 ;
 - ◊ Nave, Alain, « La stéréotypie, entre innovation technique et produit éditorial », p. 283-288 ;
 - ◊ Reske, Christoph, « De Venise à Augsburg : Erhard Ratdolt, un imprimeur d'exception », p. 189-195.
- Mouren, Raphaële (2004), « Les philologues et leurs éditeurs au XVI^e siècle », dans *La memoria de los libros : estudios sobre la historia del escrito y de la lectura en Europa y America*. Salamanque : Instituto de historia del libro y de la lectura, t. 1, p. 495-507.
- Mouren, Raphaële (2004), « La lecture assidue des classiques : Marcello Cervini et Piero Vettori », dans *Humanisme et Église entre France et Italie, du début du XV^e siècle au milieu du XVI^e siècle*, Rome, 2000, éd. Patrick Gilli. Rome : École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, 330), p. 433-463.
- Muir, Percy M. (1983), *Printing and the Mind of Man*, 2^e éd. rév. et augm. Munich : Karl Pressler.
- Ornato, Ezio (1997), *La face cachée du livre médiéval : l'histoire du livre vue par Ezio Ornato, ses amis et ses collègues*, préf. Armando Petrucci. Rome : Viella (I libri di Viella, 10).
- Rioux, Jean-Pierre et Sirinelli, Jean-François (dir), 2002, *La culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui*. Paris : Fayard, 2002.
- RTP (2003), *Document : forme, signe et relation, les re-formulations du numérique*, éd. RTP STIC-CNRS [pseudonyme Roger T. Pédaque], http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000413.html [20 août 2004].

- Tallon, Alain (1997), *La France et le Concile de Trente*. Rome : École française de Rome (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 295).
- Timpanaro, Sebastiano (1990), *La genesi del metodo del Lachmann*. Florence : Le Monnier, 1963, rééd. corr. et augm. Padoue : Liviana ed., 1981, réimpr. corr. et augm. *ibid.*, 1985, réimpr. 1990.
- Utard, Jean-Claude (2003), « Les documents imprimés : livres et périodiques », dans Peignet, Dominique, Mouren, Raphaële (dir.), *Le Métier de bibliothécaire*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, p. 155-163.
- Veyrin-Forrer, Jeanne (1987), *La lettre et le texte : trente années de recherches sur l'histoire du livre*. Paris : École normale supérieure de jeunes filles (Collection de l'École normale supérieure de jeunes filles, 34) :
- ◊ 1. « Antoine Augereau, graveur de lettres, imprimeur et libraire parisien (†1534) », p. 3-50 (première publication dans *Paris et Île-de-France. Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 8, 1956, p. 103-156).
 - ◊ 31. « À la recherche des "Précieuses" », p. 339-366 (première publication dans *Bulletin du bibliophile*, 1982, p. 287-320).
 - ◊ 34. « Les réserves (livres imprimés) » (première publication dans *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises* (1983). Villeurbanne : Presses de l'École nationale supérieure de bibliothécaires, p. 65-82), p. 368-392.

Table des illustrations

1. *Quincuplex Psalterium. Gallicum. Romanum. Hebraicum. Vetus. Conciliatum*. Paris : H. Estienne, 1509. Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence) Rés. Q. 179. Page de titre.
Cliché CCL-Cité du Livre © Ville d'Aix-en-Provence. Droits réservés.
2. *Quincuplex Psalterium. Gallicum. Romanum. Hebraicum. Vetus. Conciliatum*. Paris : H. Estienne, 1509, petit in-folio. Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence) Rés. Q. 179. F. 86v. Le texte est imprimé en noir et rouge : la feuille est passée deux fois sous la presse.
Cliché CCL-Cité du Livre © Ville d'Aix-en-Provence. Droits réservés.
3. Denis Diderot, *Pensées sur l'interprétation de la nature*. [Londres ?] : s.n., 1754. Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence). D 7607. Page de titre.
Cliché CCL-Cité du Livre © Ville d'Aix-en-Provence. Droits réservés.
4. Denis Diderot, *Pensées sur l'interprétation de la nature*. [Londres ?] : s.n., 1754. Bibliothèque Méjanès (Aix-en-Provence). D 7607. Page [3].
Cliché CCL-Cité du Livre © Ville d'Aix-en-Provence. Droits réservés.